

MÉMOIRE DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

**PRÉSENTÉ
À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
DES AFFAIRES SOCIALES**

**VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES**

Montréal 

DÉCEMBRE 2004

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES	2
II. LES ACTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	3
Le Programme Femmes et ville	3
Engagements pris lors du Sommet de Montréal.....	4
III. QUELQUES FAITS SAILLANTS SUR LA POPULATION FÉMININE MONTRÉALAISE	6
La pauvreté au féminin à Montréal	6
Montréal pluriel.....	8
La participation et la représentation des femmes dans les sphères administratives et politiques à la Ville de Montréal :.....	9
IV. LES APPROCHES RETENUES : DES COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	11
L'approche spécifique.....	11
L'approche transversale	12
L'approche sociétale	12
V. PROJET DE POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET ORIENTATIONS	14
Deuxième orientation.....	15
Sixième orientation	16
Septième orientation	17
VII. LES RECOMMANDATIONS	19
VIII. CONCLUSION	20
BIBLIOGRAPHIE	21
ANNEXES	22

INTRODUCTION

Le Conseil des Montréalaises, instance consultative auprès de la Ville de Montréal en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine se joint volontiers à cette démarche de consultation conviée par la ministre chargée de l'application de la Loi sur le Conseil du statut de la femme (CSF) et responsable du Secrétariat à la condition féminine. Malgré son jeune âge et le temps très restreint à sa disposition pour l'élaboration du mémoire, le Conseil a jugé opportun de se prononcer dans ce contexte de renouvellement gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est donc avec intérêt et conviction qu'il y apporte sa contribution.

Durant la période de préparation du présent mémoire qui sera présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales, la Journée du 6 décembre 2004, marquant le quinzième anniversaire de la tragédie de l'École Polytechnique de Montréal, la Journée internationale contre la violence faite aux femmes, le 25 novembre et la Journée internationale des droits de la personne, le 10 décembre, sont venues nous rappeler la nécessité et l'importance de continuer à travailler pour l'égalité entre les femmes et les hommes. L'avis, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, réalisé par le Conseil du statut de la femme dans le cadre de son mandat, nous sert de document de consultation à partir duquel, nous sommes appelées à émettre nos opinions.

I. LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

C'est lors de sa séance du 26 avril 2004, que le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté une résolution créant le Conseil des Montréalaises, et par la suite, lors de la séance du 27 septembre, nomma les 15 membres qui y siègent actuellement.

Le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'instance consultative auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Il a pour principales fonctions :

1. de conseiller et de donner des avis au conseil de la ville, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
2. de fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de la ville, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine et de soumettre ses recommandations;
3. de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
4. de solliciter des opinions, de recevoir et d'entendre des requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
5. d'effectuer ou de faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil des Montréalaises a débuté ses premiers travaux au mois d'octobre de cette année et ses membres proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise de façon à refléter la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal.¹

Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité toute entière. La création du Conseil vient donc s'inscrire dans l'optique de favoriser une plus grande place aux citoyennes dans une perspective de participation active à la vie publique montréalaise.

Le Conseil des Montréalaises, à l'instar d'autres conseils existants, tel le Conseil du statut de la femme, constitue un précieux outil démocratique et offre un espace d'expression distinct et dégagé des limitations et des contingences administratives. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et des citoyens.

¹ Voir la liste des membres du Conseil des Montréalaises à l'Annexe 1

II. LES ACTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La Ville de Montréal, en tant qu'instance politique et administrative locale est appelée à jouer un rôle de premier plan dans la vie en société. Elle doit voir à l'organisation et à la distribution des services auprès de ses concitoyennes et de ses concitoyens particulièrement dans le contexte de l'urbanisation, de la mondialisation et de la décentralisation. C'est pourquoi, l'administration municipale, depuis les dernières années, déploie des efforts et des énergies pour s'adapter à ces mutations profondes et mettre en place des conditions favorables qui doivent faire de Montréal une ville forte, dynamique, inclusive, ouverte sur le monde. C'est surtout une ville cherchant à répondre, dans les champs de ses compétences, aux besoins de sa population dont 52 % est constitué de femmes.

Le Programme Femmes et ville

Le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal vit le jour à la fin des années 1980. Il est le résultat de la mobilisation de nombreuses citoyennes exhortant les élus- es à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans l'ensemble des domaines de juridiction municipale tels, la sécurité, l'accessibilité universelle, l'accès aux loisirs, aux services de garde, l'adaptation des logements aux besoins des familles, etc.

Dès le début de ses travaux, l'objectif d'intervention prioritaire mis de l'avant par le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal est d'accroître le sentiment de sécurité des femmes. C'est ainsi que plusieurs initiatives ont été menées, et ce en partenariat avec le milieu (Comité d'action femmes et sécurité urbaine – CAFSU, groupes de femmes, centres de femmes, maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugales, institutions scolaires...). Le Programme Femmes et ville développe, dès 1991, les marches exploratoires sur le sentiment d'insécurité des femmes dans les lieux publics, organise ou collabore à des activités de sensibilisation : campagnes, colloques, conférences, journées de formation dont celles sur l'aménagement sécuritaire et sur la violence amoureuse chez les jeunes, à l'intention des partenaires jeunesse de la Ville de Montréal et élabore plusieurs publications portant sur la sécurité des femmes en ville.

Il a collaboré, entre autres, à la campagne réalisée en 1996 « Le nom des hommes contre la violence, un engagement à refuser la violence des hommes faites aux femmes» dont l'objectif était de recueillir 20 000 signatures devant être remises au CAFSU. Cette campagne, menée par Tandem Montréal (Ville de Montréal) avait pour cible première les hommes vivant ou travaillant à Montréal mais a été étendue assez rapidement ailleurs au Québec. Le Programme Femmes et ville a permis l'initiative de projets novateurs, tel le service Entre deux arrêts de la Société de transport de Montréal (STM) mis en place depuis juin 1996 afin de donner suite à des demandes exprimées à l'époque, par les centres de femmes dans le cadre des activités du CAFSU.

Le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal est souvent sollicité pour son expertise en matière de sécurité urbaine, vouant ainsi à la Ville de Montréal une présence active au sein des réseaux d'échanges nationaux et internationaux portant sur la participation des femmes à la gouvernance urbaine et la prise en compte de leurs besoins à l'échelle municipale. Avec le Programme Femmes et ville, la Ville de Montréal reconnaît le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et veut le traduire dans la vie de tous les jours, dans la réponse aux besoins des femmes et des hommes et dans l'organisation même du milieu urbain. Les engagements de l'administration municipale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pris lors du Sommet de Montréal en juin 2002 en témoignent.

Engagements pris lors du Sommet de Montréal

La mise en place d'un conseil consultatif des femmes pour l'île de Montréal est un projet issu du Sommet de Montréal et s'est retrouvé parmi les propositions d'action de la délégation « Femmes » ayant fait consensus parmi les partenaires montréalais. Les autres actions sont l'élaboration d'une politique d'égalité entre les femmes et hommes, l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes à la gestion municipale, l'élaboration d'une politique d'aménagement sécuritaire et la création du Bureau Femmes. Dans un esprit de partenariat, un comité de suivi du Sommet de Montréal, Volet égalité femmes et hommes, composé tant de partenaires civiles que de représentants municipaux a été mis sur pied dès 2003 pour veiller à la réalisation de ces engagements pris par la Ville de Montréal en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Tant par l'existence du Programme Femmes et ville que par les engagements pris lors du Sommet de Montréal, dont l'un s'est concrétisé par la création du Conseil des Montréalaises, l'administration municipale montréalaise manifeste sa volonté de travailler en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'amélioration de la condition féminine. En outre, la Ville de Montréal a adopté en mai dernier un Programme d'accès à l'égalité en emploi 2004- 2009 dans le contexte de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi du gouvernement du Québec.

Malgré ces réalisations, le Conseil des Montréalaises est d'avis qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de représentation équitable des femmes dans les instances décisionnelles montréalaises ou encore de la problématique de la pauvreté touchant majoritairement les femmes; des dossiers sur lesquels le Conseil sera, assurément, amené à se pencher à court et à moyen terme. En ce sens, nous avons remarqué que l'Avis fait une place de partenaire importante aux municipalités et les invite à être actives dans l'optique d'égalité entre les hommes et les femmes. Il est important de signaler que le Conseil des Montréalaises n'entend pas se substituer à l'administration municipale montréalaise et s'engager à sa place. De par son rôle, il pourra miser sur son mandat et ses fonctions cités plus haut et travailler de concert avec la Ville de Montréal pour trouver des solutions visant à contrer l'inégalité entre les femmes et les hommes dans notre société. À cet égard, le Conseil retient de l'Avis, l'aspect de la stratégie gouvernementale visant à officialiser des alliances avec plusieurs partenaires dont les municipalités. Ce qui permet de croire que le gouvernement verra à officialiser ses alliances avec la municipalité montréalaise dans le contexte de l'atteinte des objectifs d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

III. QUELQUES FAITS SAILLANTS SUR LA POPULATION FÉMININE MONTRÉALAISE

Le portrait de la réalité des femmes québécoises tel que présenté dans la première partie de l'Avis, *Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes*, campe les avancées des femmes de la société québécoise au cours des trois dernières décennies, dans les domaines de l'éducation, du marché de l'emploi, de l'accès au pouvoir politique et aux instances décisionnelles ou encore des lois, des programmes et des mesures favorables mises en place pour arriver à une plus grande égalité dans les faits. Toutefois, également comme le reconnaît le document, les obstacles persistent et les inégalités demeurent encore très présentes. L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, tout comme à Montréal est réalité de droit; mais dans les faits cette égalité est loin d'être acquise si l'on tient compte des conditions de vie des femmes. Le Conseil des Montréalaises souhaite, en ce sens, voir dans le document cette « autre » réalité qu'est la pauvreté et qui malheureusement touche plus particulièrement les femmes. La réalité de plusieurs groupes de femmes québécoises, montréalaises, doublement discriminées est absente du document, ou y est présente de façon très sommaire. Nous nous inquiétons des retombées qu'aurait toute analyse ou action en vue de l'égalité entre les femmes et les hommes sur celles-ci, si leur réalité n'est pas prise en compte dans cette démarche; nous parlons notamment des femmes des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles, des femmes immigrantes, des femmes âgées ou encore des femmes prestataires de l'assistance emploi.

La pauvreté au féminin à Montréal

Montréal est au cœur du développement démographique, économique, culturel et social du Québec. Elle jouit des atouts et de forces qui indéniablement sont à la base de sa prospérité. Cependant, comme toutes les grandes métropoles, Montréal doit faire face à d'importantes problématiques socio urbaines. En dépit de la croissance économique des dernières années, les conditions de vie d'une partie importante de sa population ne se sont pas améliorées.

Le phénomène de la pauvreté à Montréal est bien présent, particulièrement chez les femmes. La ville compte une proportion importante de personnes vivant en situation de pauvreté et de précarité.

Selon le recensement de 2001, 29 % des montréalais vivaient sous le seuil du faible revenu; la proportion des femmes vivant sous le seuil de faible revenu est de 30,1 % alors qu'elle est de 26,2 % chez les hommes. Montréal compte la plus forte proportion de prestataires de l'assistance emploi au Québec, soit près de 35% dont 45 % sont des personnes immigrantes. En 2001, des 466 595 familles que nous retrouvons à Montréal, 21 % étaient des familles monoparentales et de celles-ci, 84 % sont dirigées par des femmes. Des 66 384 femmes adultes prestataires de l'assistance-emploi, 49% sont des personnes seules et 26,7 % dirigent une famille monoparentale. De plus, le revenu médian des familles montréalaises est de 47 702 \$ soit 5 % de moins que pour l'ensemble des familles du Québec dont le revenu médian s'établit à 50 242 \$. Le revenu annuel des familles monoparentales est de 29 129 \$ à Montréal comparativement à 30 718 \$ au Québec. Le revenu total pour les hommes est de 33 920 \$, beaucoup plus élevé que celui des femmes qui est de 23 045 \$ et ce pour toutes les catégories d'âge. Le revenu d'emploi des hommes est de 36 327 \$ comparativement à 25 428 \$ pour celui des femmes².

Le document a très peu fait référence aux conditions de vie des femmes âgées; le vieillissement est campé par rapport aux préoccupations liées aux questions démographiques et les coûts que peuvent entraîner le vieillissement de la population. À l'âge de la retraite, on constate que les revenus des femmes demeurent inférieurs à ceux des hommes, qu'elles aient été actives toute leur vie, au foyer ou sur le marché du travail. Le document *Rapport sur la pauvreté à Montréal* que vient de publier le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal nous indique que les personnes âgées pauvres vivent une situation particulièrement difficile. Des personnes prestataires du Supplément de revenu garanti, 80% sont des femmes.

Les femmes des communautés ethnoculturelles et plus particulièrement celles des minorités visibles connaissent des difficultés particulières d'accès au marché du travail. Ces difficultés sont très souvent liées à la non reconnaissance des diplômes étrangers, parfois à la méconnaissance du français, mais aussi à la discrimination systémique et au racisme et pour certaines en raison, du statut d'immigrante, statut qui perdure parfois même lorsqu'on est devenue citoyenne. La lutte contre la discrimination et le racisme doit donc constituer une priorité gouvernementale selon le Conseil des Montréalaises. Pour les femmes immigrantes, on constate un revenu annuel plus faible par rapport aux femmes nées au Québec. Les femmes des communautés ethnoculturelles et des

² Observatoire économique et urbain, Profil socio-économique, Ville de Montréal, 2003

minorités visibles, immigrantes ou pas, sont très peu représentées au niveau des instances décisionnelles.

Montréal pluriel

Présence des communautés culturelles et des minorités visibles

En tant que ville cosmopolite, la diversité ethnoculturelle de Montréal en est une de ses caractéristiques. Selon le recensement de 2001, 35 % des personnes de Montréal ayant déclaré une seule origine ethnique se disent d'appartenance canadienne, alors que 11 % se sont déclarés d'origine française, 9 %, d'origine italienne, 4 %, d'origine haïtienne, 4 % d'origine juive, 3% d'origine chinoise et 35 % d'autres origines uniques. Des quelques 433 985 personnes issues des minorités visibles que compte le Québec, soit 12 % de sa population totale, la grande majorité vivent sur le territoire montréalais et représentent 21 % de la population montréalaise. Le groupe des Noirs est le plus important et représente 30 % des minorités visibles, alors que les Arabes arrivent au second rang avec 15 %.³

Montréal, terre d'immigration

L'immigration est un atout important pour Montréal et a été de tout temps un des facteurs reconnu de sa croissance. Le dynamisme, le travail, l'expertise et la compétence des immigrants et des immigrantes ont façonné la métropole et en ont fait une ville prospère et ouverte sur le monde. Aussi, l'immigration a également un impact positif sur le développement économique du Québec car Montréal est au cœur des enjeux économiques reliés au développement de la société québécoise.

Toutefois, tout en constituant un apport important dans le développement de Montréal, l'intégration des personnes immigrantes à la vie montréalaise pose des défis majeurs quant à la participation au marché du travail et à la participation sociale et citoyenne.

Le Conseil des Montréalaises porte à l'attention du gouvernement les spécificités montréalaises et souhaite que le gouvernement puisse prendre en considération le caractère particulier de Montréal dans tous programmes ou mesures visant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

³ Idem note 2

La participation et la représentation des femmes dans les sphères administratives et politiques à la Ville de Montréal :

« Expertes de la vie quotidienne, la grande majorité des femmes doivent concilier les tâches familiales et domestiques aux exigences de leur vie professionnelle. Elles ont, conséquemment, moins de temps que les hommes pour s'occuper de politique, participer aux consultations et prendre part aux décisions. »⁴

Un portrait de la participation des femmes aux instances de pouvoir est révélateur par rapport aux réelles percées des femmes dans ces milieux. En effet, du côté de la Ville de Montréal, le constat demeure que des écarts sont encore très importants pour les postes de direction de la Ville de Montréal, aux niveaux des services centraux et des arrondissements. Bien que de nombreuses interventions aient été faites, dès 2000-2001, par des groupes de femmes et des organismes concernés par la question de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès du comité de transition pour s'assurer d'une présence équitable des femmes au sein des instances décisionnelles administratives de la nouvelle ville, les résultats sont peu probants. En fait, les nominations effectuées dans les hauts postes de direction par la nouvelle ville, depuis sa création, n'ont guère favorisé les femmes. Des interventions ont aussi été faites durant la campagne électorale dans le même but de l'atteinte de l'égalité. Les prochaines élections municipales de novembre 2005 devraient être une occasion pour porter à nouveau la question de la représentation des femmes au conseil de ville et interpeller les partis politiques municipaux sur ce sujet.

La présence des femmes au sein des instances décisionnelles politiques de la Ville de Montréal se traduit ainsi : pour l'ensemble des élus- es 30 % (32/105), au comité exécutif, 25 % (3/12), sur les comités stratégiques, 22 % (4/18), dans les présidences des comités stratégiques 0 % (0/4), en tant que mairesses d'arrondissement 33 % (9/27) et dans les commissions permanentes du conseil 34 % (17/50).

Quant aux postes de haute direction, à la Direction générale et dans les services centraux 18 % sont comblés par des femmes (2/11) et pour les directions d'arrondissement 7 % (2/27).

⁴ Une ville à la mesure des femmes, Le rôle des municipalités dans l'atteinte des objectifs de l'égalité entre les femmes et les hommes, Fédération canadienne des municipalités et Ville de Montréal (Programme Femmes et ville), 2004, p.7

Au niveau des conseils consultatifs, outre le Conseil des Montréalaises, huit femmes, dont la présidente, siègent au Conseil interculturel de Montréal sur un total de 15 membres, 10 femmes au Conseil jeunesse de Montréal, également sur un total de 15 membres et pour le Conseil du patrimoine de Montréal, on retrouve parmi les neuf membres trois femmes, dont la présidente, et deux femmes sur trois pour les membres suppléants.

La parité hommes/femmes devrait, selon le Conseil, être au cœur des priorités gouvernementales. Au moment où les institutions politiques québécoises, et particulièrement, le mode de scrutin, sont questionnées, le Conseil des Montréalaises est d'avis que le momentum est propice à mettre de l'avant la question de la représentation des femmes dans les instances décisionnelles et politiques. Le Conseil pense également qu'il ne saurait y avoir de véritables réformes de nos institutions démocratiques sans la mise en place de mesures visant à corriger les situations d'inégalité auxquelles les femmes sont confrontées.

Plusieurs raisons militent en faveur d'une représentation paritaire hommes/femmes. Sans les nommer toutes, nous retenons celles-ci, puisqu'elles constituent le fondement d'un état de droit : les femmes doivent être en mesure d'influencer profondément ce droit, de participer à l'édification des normes sociales et à la définition des priorités.

IV. LES APPROCHES RETENUES : DES COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le Conseil des Montréalaises reconnaît d'emblée la nécessité de réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'importance de maintenir et de renforcer les interventions à différents niveaux en vue de l'atteinte de cette égalité. Nous partons du principe que l'égalité des sexes présuppose que tout être humain est libre de développer ses propres aptitudes et aussi de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles réservés aux hommes et aux femmes; dans ce contexte, les divers comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes sont considérés, appréciés et promus en toute égalité.

L'approche spécifique

L'approche spécifique, présentée comme le premier levier de trois approches inter reliées et complémentaires, a l'avantage de répondre aux besoins spécifiques des femmes et de s'attaquer à la discrimination systémique auxquelles celles-ci ont fait ou font encore face dans notre société. Les interventions s'inscrivant à l'intérieur de cette approche sont largement soutenues sur le plan légal, que l'on pense à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, mais sont aussi largement portées par les femmes et les groupes de femmes et bien sûr par le Conseil du statut de la femme. D'ailleurs, le travail fait à ces niveaux a largement contribué au rayonnement du Québec sur la scène internationale. Ceci dit, il faut aller encore plus loin pour véritablement connaître dans toutes ses dimensions la réalité des femmes. La question de la pauvreté touchant particulièrement les femmes dans notre société doit être sérieusement considérée.

L'approche spécifique dans son application doit s'appuyer sur l'utilisation de l'approche différenciée selon le sexe, ce qui pose la nécessité de la disponibilité d'espace ou de lieu tout autant spécifique pour la réflexion et l'action.

L'approche transversale

Il est bien de constater que l'état dans son rôle de régulateur des rapports sociaux, ici de rapports sociaux de sexe, veuille apporter, tel que présenté dans le document de consultation, une stratégie gouvernementale repensée et élargie visant l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce, il s'appuie essentiellement sur l'approche transversale en vue de s'assurer d'une cohérence des interventions à l'intérieur de l'appareil gouvernemental de même qu'entre ce dernier et les partenaires. L'analyse différenciée selon le sexe est l'outil privilégié pour développer cette cohérence. À l'instar de certains autres pays, le gouvernement québécois s'engage à intégrer la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus d'élaboration de l'ensemble de ses lois, politiques, programmes et services publics par l'utilisation de l'approche intégrée de l'égalité (ou ADS : analyse différenciée selon le sexe). Selon le Conseil des Montréalaises, l'ADS, en alliant des données ventilées selon le sexe, apporte également un éclairage tant sur les besoins spécifiques des femmes que sur les besoins spécifiques des hommes. En s'engageant formellement dans la suite des actions déjà entreprises pour l'application de l'analyse différenciée selon le sexe, et à les renforcer, le gouvernement saura compter sur le travail du Secrétariat à la condition féminine. Le Secrétariat a joué un rôle important de coordination auprès du gouvernement provincial en matière d'égalité entre les femmes et les hommes durant ces dernières années, rôle qu'il devra continuer d'assurer.

L'approche sociétale

L'approche sociétale a l'avantage de faire appel à l'implication de tous les acteurs sociaux en vue de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Du fait, les municipalités sont ainsi directement interpellées.

Certes, nous convenons que les femmes ne devraient pas être les seules à porter le projet d'une société plus égalitaire selon le sexe. Mais, elles sont les seules (dans ce contexte de rapports sociaux basés sur le sexe) à vivre des discriminations en raison de leur appartenance à un sexe. Nous ne saurons parler d'égalité de fait pour les femmes, en dépit de l'existence d'instruments de portée nationale, tel la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et d'autres de portée

internationale, tels la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1981), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976), endossés par le Québec ou encore la Déclaration mondiale de IULA⁵ sur les femmes dans le gouvernement local, adoptée par la Ville de Montréal, le 26 avril 2002.

Le Conseil des Montréalaises s'interroge sur les visées d'une telle approche. L'approche sociétale ne devrait pas diluer la réalité spécifique des femmes. Parce que les femmes vivent encore des discriminations, elles ont besoin de lieux où l'on se penche de façon spécifique sur leurs besoins. C'est dans cette optique que le Conseil des Montréalaises a été créé. Ce qui n'empêche pas qu'il y ait un certain nombre de dossiers où les femmes et les hommes ont à travailler ensemble, surtout, entre autres, à tout ce qui a trait à la monoparentalité, à la violence faite aux femmes ou encore à la conciliation travail- famille. Il faut avant tout reconnaître le travail déjà fait par des organismes, tels les groupes de femmes, les organismes communautaires ou d'autres instances intervenant auprès des femmes et des filles et auprès des hommes et des garçons. Nous avons également des exemples, notamment dans le milieu syndical, dans les municipalités et dans les partis politiques, où des hommes et des femmes travaillent ensemble. En fait, plusieurs interventions des dernières années ont interpellé directement les hommes dans la quête de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'amélioration des conditions de vie des femmes que l'on pense particulièrement à des actions touchant la violence faite aux femmes et aux enfants ou encore la sécurité des femmes.

Le gouvernement voudrait, en référence à l'exemple français mettre en place une table des partenaires de l'égalité. Le Conseil est d'avis qu'une telle table des partenaires élargie pourrait toujours être considérée en autant qu'il y ait un réel débat sur cette question et que l'égalité de fait entre les femmes et les hommes soit au cœur des travaux. Tout comme l'approche spécifique et l'approche transversale, l'approche sociétale devrait partir des principes de l'atteinte de l'égalité pour les femmes. Cependant, cette table ne devrait pas se substituer au Conseil du statut de la femme ni au Secrétariat à la condition féminine.

⁵ Voir Annexe 2

V. PROJET DE POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET ORIENTATIONS

L'avis nous explicite que l'expression de la volonté gouvernementale de travailler à l'égalité entre les femmes et les hommes est certainement la mise en place d'une politique gouvernementale dont la mise en œuvre devra se traduire par un programme d'actions. Nous comprenons que les sept orientations gouvernementales et les axes d'interventions présentées dans la deuxième partie du document sont des éléments que nous pourrions retrouver dans une politique d'égalité.

Les sept orientations et les axes en découlant sont émis par le Conseil du statut de la femme en vue d'une politique d'égalité. Est-ce dire que le gouvernement les a fait siennes et a décidé de les mettre en consultation auprès de la population? Ou encore le gouvernement, pourra-t-il en disposer à sa guise après la consultation? Comment connaîtrions-nous alors les balises ayant guidé le gouvernement pour les choix définitifs des orientations et des axes d'intervention soutenant toute élaboration d'une politique d'égalité?

L'on parle ici d'une politique d'égalité, qu'en est-il du bilan de la Politique sur la condition féminine dont les résultats auraient pu nous éclairer sur les suites à donner en vue de la mise en place d'une nouvelle Politique sur la condition féminine?

Quant au Conseil, sans minimiser les autres orientations, nous nous arrêtons de façon spécifique aux deuxième, sixième et septième orientations. Nous tenons toutefois à souligner que la première orientation : « Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires » est à la base même de toute intervention cadrant dans une politique d'égalité. Cette orientation, en engageant les différents acteurs interpellés et en combinant les actions de tous et de toutes, ne saurait que contribuer à la construction d'une société égalitaire.

Deuxième orientation

La deuxième orientation se lit « Promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée ».

Plus que la promotion, le gouvernement devrait « viser ou travailler à la réalisation de l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée ». Nous aurions souhaité que le gouvernement fasse de la lutte à la pauvreté un enjeu sociétal majeur et ainsi contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Ainsi, il deviendrait essentiel de tenir compte, dans les différentes mesures publiques, de l'ensemble des composantes de la vie des personnes (revenu, emploi, logement, éducation, santé physique, alimentation, sécurité, réseau social, santé mentale) susceptibles d'affecter leurs conditions et leur qualité de vie. En s'attaquant à la pauvreté, le gouvernement pourrait non seulement miser sur l'accès à la formation et au rattrapage à faire pour éliminer l'écart entre les femmes et les hommes sur le marché du travail dans un contexte de mondialisation, il serait aussi appelé à prendre en considération des dimensions de la situation de vie des femmes freinant leur autonomie économique.

En ce sens, nous invitons le gouvernement à porter une attention particulière au troisième axe d'intervention de cette orientation, à savoir : « Adapter la protection sociale et la fiscalité à la mouvance de l'environnement social et économique ». C'est d'une importance capitale pour Montréal en raison de ses spécificités sociales. Encore là, la Ville de Montréal pourrait être un acteur privilégié pour le développement et la mise en place de mesures que le gouvernement mettrait de l'avant dans la perspective de travailler à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus à risque, notamment celles des familles monoparentales, des femmes immigrantes, des femmes des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles, des femmes autochtones, des femmes sous scolarisées, des chômeuses et des femmes âgées. Dans l'optique de cette approche tenant compte de l'ensemble des composantes de la vie des personnes, on en convient que les mesures favorisant l'employabilité, l'accès au logement, le soutien aux logements, l'intégration et autres soient assorties d'une garantie de ressources suffisantes.

Le Conseil des Montréalaises recommande :

Que l'objectif de « travailler à la réalisation de l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée » situe la lutte à la pauvreté en tant qu'enjeu majeur et que l'ensemble des mesures gouvernementales, lois, programmes, s'y référant puissent faire l'objet d'une analyse différenciée selon le sexe.

Sixième orientation

« Soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur le plan national, régional et local »

Il serait préjudiciable de mettre dans une seule et même orientation le soutien à l'exercice du pouvoir et le soutien à la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur le plan national, régional et local. La participation sociale des femmes d'une façon générale ne fait pas défaut, (que l'on pense à leurs engagements auprès des proches ou leur implication dans le milieu communautaire); ce sont plutôt les conditions de cette participation qu'il faut bonifier. L'orientation devrait s'appuyer sur le fait que :

« Force est d'admettre que, malgré l'importante contribution des femmes comme travailleuses, entrepreneures et intervenantes dans le développement social et la vie culturelle, elles demeurent très peu nombreuses dans les postes de commande des domaines politique, économique et social et dans l'administration publique... ».⁶

L'orientation devrait se lire, selon le Conseil, « Favoriser et soutenir la participation aux instances décisionnelles en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur le plan national, régional et local ». En ce sens, des mesures devraient être prises pour favoriser la participation des femmes et particulièrement les femmes autochtones, les femmes des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles, largement sous-représentées dans les instances politiques québécoises et montréalaises. D'ailleurs le rapport du comité directeur sur la réforme sur les institutions démocratiques, *La participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques québécoises*,

⁶ Avis, Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil du statut de la femme, Québec, Québec, 2004, p. 139

(mars 2003), fait clairement ressortir les limites de la participation et de la représentation des femmes dans les institutions démocratiques. Une telle orientation viendrait reconnaître la nécessité de créer des conditions gagnantes facilitant la participation des femmes aux instances décisionnelles, en misant sur l'autonomie économique et la conciliation des responsabilités familiales, professionnelles, personnelles et sociales.

Le Conseil des Montréalaises recommande :

Que le gouvernement soutienne la municipalité montréalaise dans ses actions en vue de la participation et la représentation paritaire des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles et politique sur le plan local et régional en tenant compte des réalités propres à la Ville de Montréal.

Septième orientation

« Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement »

Nous pouvons difficilement nous prononcer quant à une loi constitutive d'un organisme voué à l'égalité puisqu'aucun paramètre balisant cette loi n'est soumise en consultation outre l'obligation pour cet organisme de déposer un rapport à tous les cinq ans à la ministre responsable de l'état du cheminement vers l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

Toutefois, nous saluons le fait que le Conseil du statut de la femme recommande que le gouvernement puisse amener l'ensemble des parlementaires et les acteurs sociaux à partager les enjeux et les responsabilités en matière d'égalité et aussi à mettre en place les ressources nécessaires à la réalisation de l'égalité. Nous attirons l'attention sur le fait qu'il ne faut pas écarter le maintien des dispositions, instances, mécanismes ou programmes, en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes. Le Conseil est d'avis que le gouvernement devrait maintenir le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.

Le Conseil des Montréalaises recommande :

Que le gouvernement maintienne, dans leur statut actuel, le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.

Que le gouvernement fasse un débat plus large quant à une loi constitutive d'un organisme voué à l'égalité de même qu'il soumette à la consultation publique tout projet de politique en matière d'égalité.

VII. LES RECOMMANDATIONS

Le Conseil des Montréalaises recommande

Que l'objectif de « travailler à la réalisation de l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée» situe la lutte à la pauvreté en tant qu'enjeu majeur et que l'ensemble des mesures gouvernementales, lois, programmes, s'y référant puissent faire l'objet d'une analyse différenciée selon le sexe.

Que le gouvernement soutienne la municipalité montréalaise dans ses actions en vue de la participation et la représentation paritaire des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles et politiques sur le plan local et régional en tenant compte des réalités propres à la Ville de Montréal.

Que le gouvernement maintienne, dans leur statut actuel, le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.

Que le gouvernement fasse un débat plus large quant à une loi constitutive d'un organisme voué à l'égalité de même qu'il soumette à la consultation publique tout projet de politique en matière d'égalité.

VIII. CONCLUSION

Le Conseil des Montréalaises a émis ses réflexions dans ce Mémoire en accord avec ses responsabilités de porter au cœur de ses préoccupations le mieux-être des Montréalaises et ce, dans un esprit de collaboration avec les partenaires. Les quatre recommandations formulées rappellent au gouvernement que l'atteinte de l'égalité et de la parité hommes/femmes ne saurait faire abstraction des besoins spécifiques des femmes. Les mesures et les programmes dans ce cadre devront tenir compte de l'amélioration des conditions de vie des femmes québécoises et en l'occurrence, des réalités propres à la population féminine montréalaise.

BIBLIOGRAPHIE

Conseil du statut de la femme, Avis, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Québec, 2004, 176 p.

Ville de Montréal, *Bâtir sur nos acquis, Le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal, Bilan et perspectives 1988- 2004*, Montréal, 12 p.

Fédération canadienne des municipalités et Ville de Montréal (Programme Femmes et ville), *Une ville à la mesure des femmes*, Le rôle des municipalités dans l'atteinte des objectifs de l'égalité entre les femmes et les hommes, Ottawa, 2004, 92 p.

Comité Femmes et développement régional – Conférence régionale des élus de Montréal, Des différences et des similitudes, *Un portrait socio-économique des femmes et des hommes de l'île de Montréal* en 2001, Montréal, novembre 2004.

Rapport du comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques, *Prenez votre place*, Québec, mars 2003, 88 p.

<http://www.un.org/french>

<http://www.credemontreal.qc.ca>- Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, Conférence régionale des élus de Montréal, Rapport sur la pauvreté à Montréal, Document de recherche et de réflexion, Montréal, septembre 2004.

<http://www.ville.montreal.qc.ca>

<http://www.ville.montreal.qc.ca/observatoire>- Profil socio économique - Ville de Montréal, 2003.

<http://www.ville.montreal.qc.ca/devsocial>

ANNEXES



ANNEXE 1

LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES LISTE DES MEMBRES

PRÉSIDENTE

Nicole Boily Consultante. A présidé le Conseil de la famille et de l'enfance et été sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et de l'Enfance. Assistante-directrice à la Ville de Montréal au Service des sports, des loisirs et du développement social de 1991 à 1997. A dirigé la Fédération des femmes du Québec, l'Institut canadien d'éducation des adultes et les services d'éducation des adultes de l'Université du Québec à Montréal.

VICE-PRÉSIDENTES

Silvia Martinez Sociologue et organisatrice communautaire. Co-coordonne conjointement l'Écho des femmes de la Petite Patrie depuis 1989. Responsable du projet La voix des femmes de la Petite Patrie (2004).

Charlotte Thibault Récemment chargée de projet pour l'organisation de la Conférence québécoise sur la violence conjugale. Possède une vaste expérience en ce qui a trait à la condition féminine au niveau national et international.

AUTRES MEMBRES

Claire Brassard Avocate, spécialiste reconnue du droit du travail et de l'emploi. Administratrice de diverses corporations. A participé à la mise sur pied de groupes de pression et d'intervention visant l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Darine El-Masri Jeune avocate. Activement engagée auprès d'organismes à but non lucratif. Membre du conseil d'administration de Concertation–Femme.

Véronique De Sève Première vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) et responsable du dossier de la condition féminine.

Olga Eizner Favreau Enseigne à temps plein depuis 1974 au Département de psychologie de l'Université de Montréal. A participé à nombre de recherches concernant les femmes.

Marie Iris Légaré Coordinatrice du projet à Égalité pour décider, La Marie Debout, un centre d'éducation des femmes. Administratrice du Carrefour des femmes d'Anjou.

Marie-Pascaline Menono Travailleuse sociale spécialisée dans les questions relatives à l'égalité et l'équité entre les sexes. Coordinatrice de Halte Femmes Montréal-Nord.

Brenda Paris Représentante des usagers au Conseil d'administration de la Société de transport de Montréal. Formatrice en analyse comparative entre les sexes. A été directrice exécutive du Centre des ressources de la communauté noire de Montréal.

Myrlande Pierre Sociologue, actuellement analyste en programmes au Centre national de prévention du crime. S'est largement intéressée aux problématiques liées à l'immigration, à la citoyenneté et aux relations interculturelles. A réalisé plusieurs études pour le compte du Conseil interculturel du Québec.

Rosa Pires Chargée de projet, à la Société de développement communautaire de Montréal, réalise des travaux sur la démocratie municipale et la citoyenneté. En tant que coopérante, a mis sur pied et coordonné divers projets, élaborés dans une perspective de genre et développement.

Brenda Plant Consultante en matière de responsabilité sociale et de gestion de risques sociaux, environnementaux et de gouvernance. Chargée de cours en management à l'Université McGill. Expertise en défense des droits.

Allison Turner Avocate. Rédige actuellement un mémoire de maîtrise en droit international (public) dont le sujet est la définition du crime d'agression. Préoccupée notamment par la santé et la sécurité des femmes.

Hamsa Yokenderan Étudiante en finances à l'Université Concordia. A été bénévole au Centre communautaire des femmes sud-asiatiques. Syndicalisme auprès de femmes ouvrières à titre bénévole.

ANNEXE 2

ADOPTION PAR LA NOUVELLE VILLE DE MONTRÉAL DE LA DÉCLARATION MONDIALE DE IULA SUR LES FEMMES DANS LE GOUVERNEMENT LOCAL LE 26 FÉVRIER 2002

Texte de la motion d'adoption de la Déclaration par le Conseil municipal de la nouvelle Ville de Montréal.

PROPOSÉ PAR MADAME LOUISE O'SULLIVAN, MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La participation des femmes et la prise en compte de leurs besoins spécifiques sont au coeur des enjeux actuels du développement des villes, partout dans le monde.

L'ancienne Ville de Montréal était activement engagée dans la poursuite de l'égalité entre hommes et femmes, depuis le début des années 90. Dans le cadre de son programme Femmes et ville, elle a réalisé de nombreux projets locaux et régionaux, particulièrement sur la question de la sécurité des femmes, en étroite partenariat avec les groupes de femmes et les organismes du milieu. Certaines de ces réalisations ont été reconnues parmi les « meilleures pratiques » en matière d'habitat, par les Nations unies, en l'an 2000.

Des collaborations ont aussi été développées à l'échelle internationale et ont conduit à l'élaboration de la Déclaration mondiale de IULA (Union mondiale des villes et pouvoirs locaux) sur les femmes dans le gouvernement local.

L'ancienne Ville de Montréal a ainsi été **la première ville canadienne à adopter la Déclaration sur les femmes dans le gouvernement local, à l'unanimité du conseil municipal, le 8 mars 1999, Journée internationale des femmes.** La Fédération canadienne des municipalités (FCM) et d'autres villes canadiennes ont, par la suite, procédé à leur tour à l'adoption de la Déclaration.

Dans le cadre de la création des nouvelles villes québécoises, plusieurs villes, dont celles de Québec et de Lévis, s'appêtent à ratifier la Déclaration de IULA et à s'engager formellement à intégrer l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la participation des citoyennes à la gestion municipale.

C'est donc avec une grande fierté que je recommande aujourd'hui à l'ensemble des membres du conseil de la nouvelle Ville de Montréal de se joindre à ce grand mouvement de solidarité entre les villes pour l'atteinte d'une plus grande justice sociale et d'une meilleure qualité de vie pour les citoyennes, de tous âges et de toutes origines, qui représentent la majorité de la population montréalaise, c'est-à-dire 52 %.

EN ADOPTANT CETTE DÉCLARATION, LA NOUVELLE VILLE DE MONTRÉAL S'ENGAGE À RÉALISER DIVERS OBJECTIFS, NOTAMMENT :

Renforcer nos efforts pour rendre égal le nombre de femmes et d'hommes dans les organes décisionnaires à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et nos efforts pour assurer la participation qualitative des femmes aux conseils, comités et autres groupes liés au processus de décision au sein du gouvernement local (20);

Mettre en oeuvre le principe de « *mainstreaming* » en intégrant systématiquement la question de l'égalité entre les sexes à toutes les politiques, programmes et activités de prestation de services (...), en développant des méthodes pour contrôler et évaluer ce travail de « *mainstreaming* » (21);

Rechercher de nouvelles façons de s'assurer, par des moyens formels et informels, que les femmes sont représentées et participent activement au processus de gouvernance locale (22);

Renforcer la coopération entre municipalités afin de faciliter les échanges d'expériences, élaborer et développer des méthodes, politiques et stratégies visant à contrebalancer les obstacles à la participation des femmes dans le processus décisionnel local (23);

Souligner, mettre en oeuvre et superviser des plans d'action pour promouvoir l'égalité des chances (...) dans le recrutement, la promotion, la rémunération et les conditions de travail (24);

Travailler à un changement des attitudes sur les questions liées à l'égalité des sexes, en faisant naître une prise de conscience (...) au sein de la structure politique et administrative (25);

Travailler activement avec d'autres acteurs de la société civile (...), les organismes nationaux (gouvernementaux), le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les groupements professionnels, les groupes de femmes, les instituts de recherche et les syndicats, pour atteindre les buts de cette déclaration (26).